

## Relevé de Conclusions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 6 décembre 2018

Le six décembre deux-mille dix-huit à 14 heures, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique se sont réunis en salle 115 du Bâtiment MALVACHE.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique est présidée par M. MARKIEWICZ en qualité de Vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique et Mme SIMON est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 7 membres présents et 7 membres représentés.

Le quorum des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Vice-Président déclare alors que la Commission de la Recherche du Conseil Académique est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Validation du relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 04 octobre 2018
- Avis sur les contrats de recherche et conventions de financements de projets signés et en cours de signature
- Information sur les appels à projets internes – politique scientifique
- Information sur les appels à projets du Conseil Régional Hauts-de-France (dont allocations de recherche)
- Information sur l'enquête annuelle HCERES-OST IPERU 2018
- Information sur l'actualisation de la Charte de signature unique
- Questions diverses

### **Présidence de la CoR**

M. MARKIEWICZ, Vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

### **Présents :**

**7**

### Collège A :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

M. DAMBRINE, M. GRONDEL, Mme RIVENQ, M. VANDERHAEGEN

### Collège B :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

### Collège C :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

### Collège D :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

### Collège E :

Mme HOLLAND

### Collège F :

Collège des

Usagers :

Secteur 1  
Secteur 2  
Secteur 3

Mme CHAMPAGNE

Collège des

Personnalités

Extérieures :

Mme GIARD (représentant M. LELEU)

Membres de Droit :

Invités :

M. MICHEL-DANSAC  
Mme TRUFFERT  
Mme SIMON

**Ont donné  
pouvoir :**

**7**

M. ASSAAD à M. VANDERHAEGEN  
Mme DUBAR à M. DAMBRINE  
Mme FOLLET à Mme RIVENQ  
Mme MARCAL DE OLIVEIRA à M. GRONDEL  
Mme GIRARD à Mme CHAMPAGNE  
Mme TOURNAY à Mme HOLLAND  
M. DELBECQ à Mme GIARD (représentant M. LELEU)

**Excusés :**

M. ARTIBA, M. LAMBRECHT, M. ATTAL, M. VIVES, Mme MERVIEL, Mme SEGALA,  
M. COAD, M. DRIDI, Mme FRIANT-KESSLER, M. GUIZARD, M. COSTERMANS, M.  
HEBBAR, M. FORTUNA, M. FABE, M. KRAWIEC, M. PETIT, M. POULAIN, M.  
LOTTIAUX, M. TRIOUX, M. BELANGER, Mme GRANATO-BRICOUT, Mme MORETTI,  
Mme PIDOUX, M. DULION, Mme BOURGERY, M. POIRRIEZ, M. VAGANAY.

## **- Validation du relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du 4 octobre 2018**

Le Vice-président de la Commission de la Recherche (CoR) demande aux membres de la Commission s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions de la CoR du 4 octobre 2018.

En l'absence de remarques, le Vice-président de la CoR propose aux membres de la Commission de valider ce relevé de conclusions.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, décident de valider le relevé de conclusions de la Commission Recherche du Conseil Académique du 4 octobre 2018, à l'unanimité des voix des présents et représentés.

## **- Avis sur les contrats de recherche et conventions de financements de projets signés et en cours de signature**

Le Vice-président de la CoR laisse la parole au Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) pour la description des opérations du tableau récapitulant l'ensemble des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, depuis la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 4 octobre 2018.

Le Directeur de la DRV reprend les opérations :

- Décision de l'Etat relative à ELSAT programmation 2018 : les décisions Conseil Régional et FEDER interviendront courant de ce mois ;
- Convention CE2I phase 3 : le projet avait été présenté en CoR. Cette 3<sup>ème</sup> phase ne concerne que du FEDER avec des OCS (Option Coûts Simplifiés) pour 2,9k€ ;
- Convention STARS 2018 : la subvention Région finance des échanges avec l'Indonésie à hauteur de 50% ;
- Arrêté Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine : financement de fouilles ;
- Campagne d'allocations de thèses 2018 :  
FEDER – SARL Alicante – 1 thèse cofinancée ;  
Région Hauts-de-France – divers co- financeurs – 6 thèses cofinancées ;
- Convention de partenariat Interreg transfrontalier V France-Wallonie-Vlaanderen relative au projet ALLIHENTROP ;
- Convention de financement Horizon 2020 - Marie Sklodowska-Curie – ITN – financement d'un doctorant et de son environnement, d'écoles d'été.

Le Directeur de la DRV précise que lors du prochain Conseil d'Administration, le tableau du semestre sera aussi présenté.

Le Vice-président de la CoR propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable sur le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, qui leur est présenté.

## **Information sur les appels à projets internes – politique scientifique**

Le Vice-président de la CoR procède à une information relative aux appels à projets internes financés sur la ligne budgétaire de la Politique Scientifique – cofinancements de cotutelles de thèses, conférenciers étrangers invités, soutien aux manifestations scientifiques.

### **1 – COTUTELLES DE THESEES**

L'appel est proche de l'appel 2018 sauf sur trois points :

- Cotutelles uniquement, pas de cofinancements autres ;
- Année de l'Afrique – priorité Maroc et Sénégal
- Deux vagues :  
En priorité en cofinancement Région (vague 1).  
Mi-mars quand nous aurons les retours de la Région, il y aura une vague 2 interne.

NB : Sont concernés les primo-inscrits à Valenciennes.

Certains de ces dossiers seront donc prioritairement remontés au Conseil Régional dans le cadre de son appel à candidatures, dont les priorités (cofinancement) sont :

1 : entreprises

2 : cotutelles

3 : organismes nationaux, collectivités territoriales

Sur l'appel Région et les cofinancements entreprises :

Le Directeur de la DRV précise que l'ancienne Région Picardie a un autre Programme Opérationnel (PO), mais que concernant l'anciennes Région Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Régional privilégie le FEDER quand il le peut, avec une lecture Nord-Pas-de-Calais pour l'implantation des entreprises.

Le Vice-président de la CoR complète : le Conseil Régional fait parfois des exceptions : si ça ne passe pas au niveau du FEDER, il prend alors sur ses fonds. La cible de cofinancement est de 30 allocations via le FEDER. Il faut cette année bien souligner l'impact socio-économique, favoriser les jeunes HDR ou co-encadrants.

Le Directeur de la DRV et le Vice-président de la CoR soulignent l'importance aussi du protocole REV3 / Troisième Révolution Industrielle.

## 2-CONFERENCIERS INVITES

L'appel ne change pas par rapport à 2018.

Pour l'arbitrage, l'idée est, comme pour les 2 autres dispositifs, de focaliser sur les établissements étrangers stratégiques – Pologne, Brésil, Maroc, Canada, Belgique - avec qui l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) développe des collaborations fortes.

Le Vice-président rappelle également la possibilité d'une liste principale et d'une liste complémentaire.

## 3-MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Rien ne change par rapport aux années précédentes. Il faut être attentif à la date limite Région (25/12/2018 pour le second semestre 2019).

## **Information sur les appels à projets du Conseil Régional Hauts-de-France (dont allocations de recherche)**

Le Vice-président de la CoR poursuit sur les appels à projets du Conseil Régional diffusés peu de temps avant la CoR.

L'appel relatif aux allocations de thèse a été évoqué en même temps que avec l'appel interne relatif aux cofinancements de cotutelles de thèses.

L'appel STIMULe paraît aussi très intéressant. Le Vice-président en a parlé en Comité des Directeurs de laboratoires. Il y aurait des choses à construire, notamment avec l'Université Technologique de Compiègne, (une demande d'élargissement du périmètre de la Fédération de Recherche Transports Terrestres et Mobilités à l'UTC), et pourquoi pas, dans le cadre du GIS GRAISHYM.

2 volets :

- Partenarial : différents territoires, différents partenaires, thématiques nouvelles
- Exploratoire : vraie prise de risque scientifique, ressourcement

Thématiques éligibles : SRI-SI, S3, DAS, etc. cf. cadrage

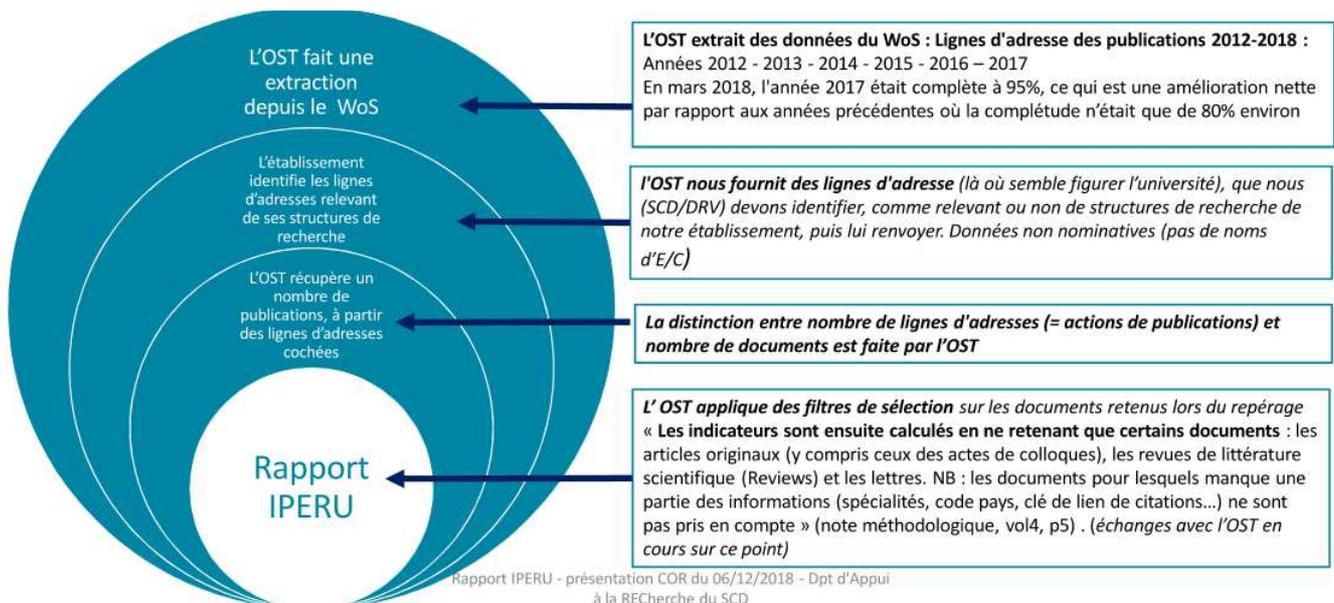
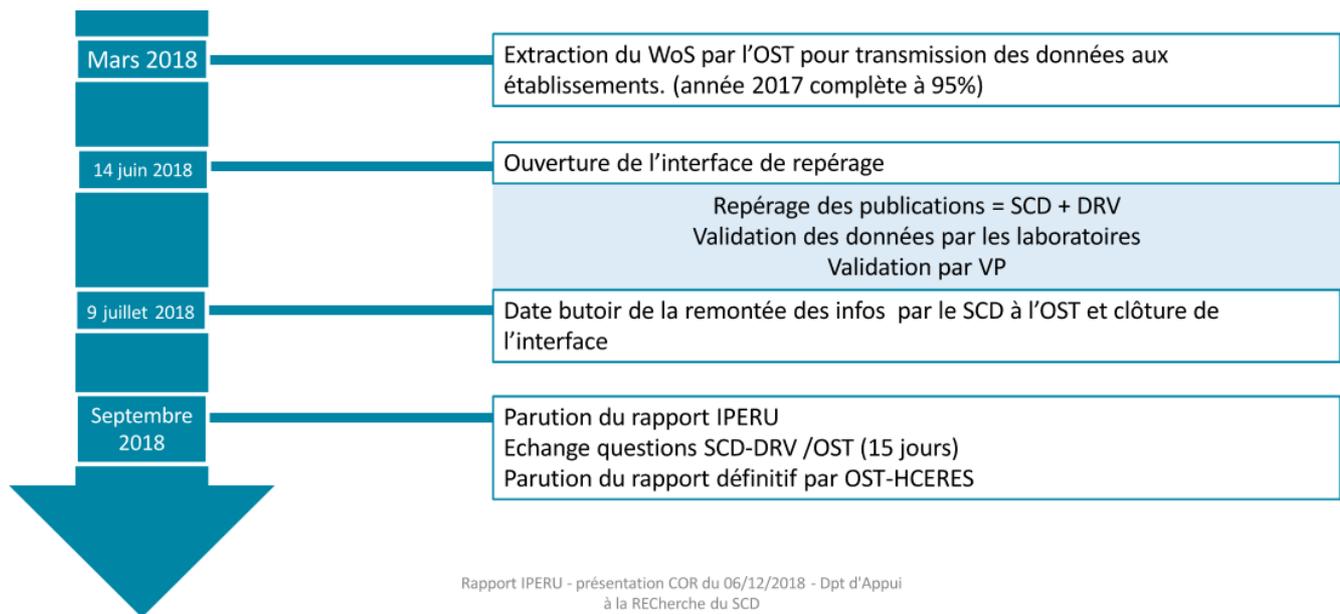
Il faut que cela se situe hors CPER 2015-2020, que cela ne soit pas récurrent entre partenaires.

Il s'agit de cofinancements de 200k€ pour des projets de 24 à 36 mois, qui peuvent être articulés avec des demandes de thèses.

## **Information sur l'enquête annuelle HCERES-OST IPERU 2018**

Le Vice-président de la CoR laisse la parole à la Directrice du Service Commun de Documentation (SCD), qui présente le rapport annuel de l'Observatoire des Sciences et Techniques dont les 4 volumes ont été transmis en amont de la CoR. Ce rapport est un des éléments d'évaluation de l'HCERES.

La Directrice du SCD revient sur le calendrier et la méthode de l'enquête :  
 Les schémas ci-après sont extraits de la présentation PowerPoint de la Directrice du SCD qui reprend certains schémas de l'enquête IPERU.



## Cas particulier de l'IEMN : nouveau mode de comptage des publications.

Notre établissement est cotutelle du laboratoire IEMN UMR CNRS 8520. Nos personnels sont impliqués dans plusieurs équipes de l'IEMN, pour un effectif représentant 90 personnes (dont 50 permanents).

Jusqu'à ce jour, nous ne cochions à "OUI" lors du repérage, que les publications signées ou cosignées par ces enseignants-chercheurs personnels de l'UVHC/UPHF.

Cette année, suivant les recommandations de l'OST, nous avons repéré **à "OUI" toutes les publications émanant du laboratoire IEMN dans son ensemble, de façon rétroactive, depuis 2012**, ce qui a plus que doublé :

- le nombre de lignes d'adresses repérées pour notre établissement (plusieurs auteurs/laboratoires pour une même publication)
- notre nombre de publications.

Le Vice-président de la CoR rappelle que les effectifs valenciennois constituent le quart des forces de l'IEMN, que cela est donc légitime.

La Directrice du SCD focalise ensuite sur les résultats, suite au repérage.

Statistiques globales pour Valenciennes (pré et post-IPERU, envoi par OST à la suite du repérage SCD/DRV)						
DONNEES DE REPERAGE 2017						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombres de lignes d'adresses repérées à OUI	189	165	251	246	295	233
Nombre de documents correspondants	158	143	231	225	262	215

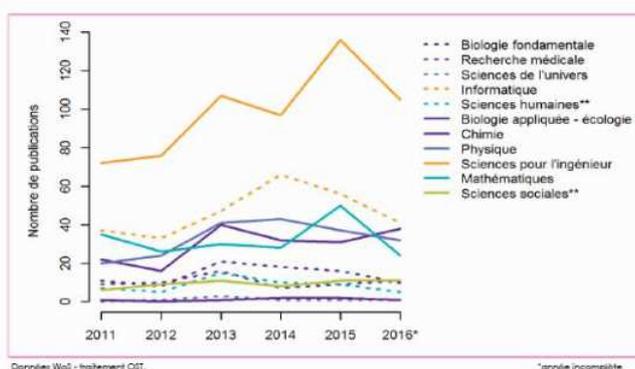
  

DONNEES DE REPERAGE 2018 (prise en compte rétrospective de toutes les publications de tous les départements de l'IEMN)						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombres de lignes d'adresses repérées à OUI	362	481	482	527	551	535
Nombre de documents correspondants	332	436	445	481	523	509
Nombre de documents retenus pour le rapport	328	431	426	467	483	485

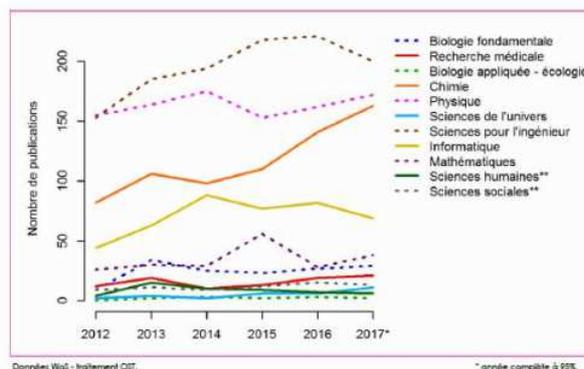
Il faut creuser dans le Web of Science au sujet des publications non retenues. Parfois, cela provient d'une erreur (ex. : non-rattachement à une spécialité).

La Directrice du SCD poursuit avec le commentaire du rapport. (Attention, les couleurs changent entre les deux années.)

## Univ. Valenciennes et Hainaut-Cambrésis PRODUCTION & SPÉCIALISATION



Evolution de 2011 à 2016 du nombre de publications/discipline. **En compte de présence**



Evolution de 2012 à 2017 du nombre de publications/discipline. **En compte de présence**

*Comm. : Entre rapports 2011-2016 et 2012-2017, augmentation notamment des publications en physique et en chimie (effet IEMN)*

On constate toujours un pic lors de l'évaluation HCERES.

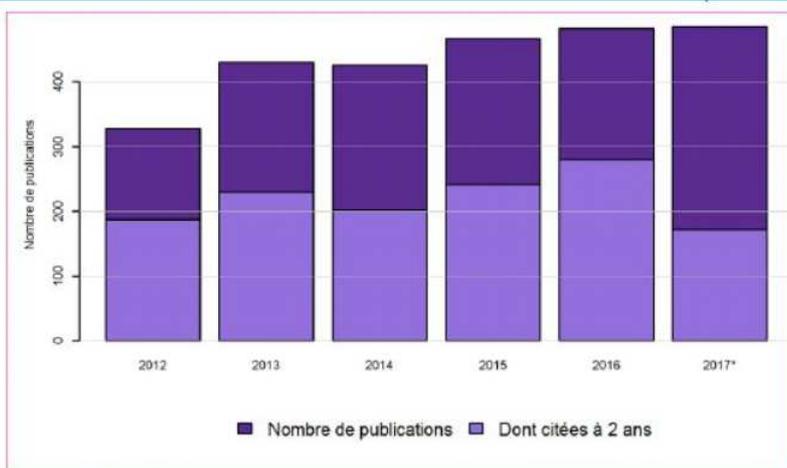
# Univ. Valenciennes et Hainaut-Cambrésis

## PRODUCTION & SPÉCIALISATION

	Evolution 2011-2016 en nb de publications	Evolution 2012-2017 en nb de publications
1	Sciences pour l'ingénieur	Sciences pour l'ingénieur
2	Informatique	Physique
3	Chimie	Chimie
4	Physique	Informatique
5	Mathématiques	Mathématiques

*Commentaire :* La prise en compte de toutes les publications de l'IEMN (tous départements confondus) fait « déclasser » l'informatique au profit de la physique et de la chimie, en terme de spécialisation disciplinaire de l'UVHC

La spécialisation interne change de ce fait.



**Nombre de publications de 2012 à 2017 dont citées à 2 ans, toutes disciplines**

*Commentaire :* exemple en 2017 : 485 publications, dont 172 citées à 2 ans (années individuelles). Mais « citations à 2 ans très incomplètes »

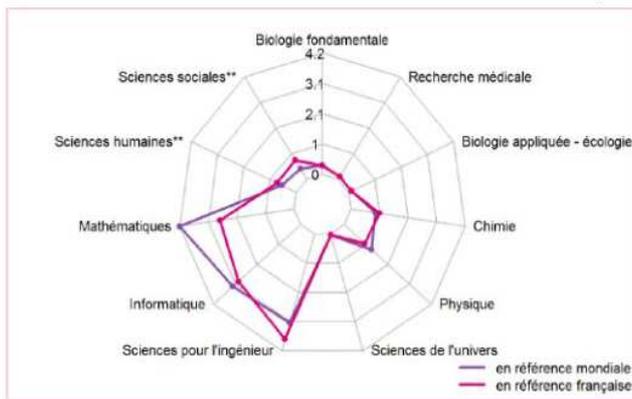
Données WoS - traitement OST.

\* année complète à 95%, citations à 2 ans très incomplètes.

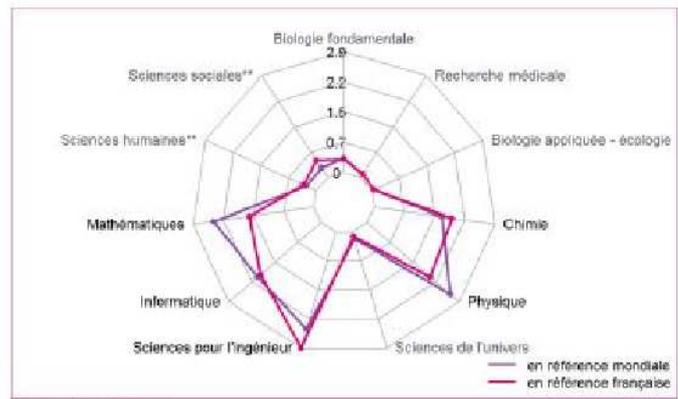
Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017 , p. 9

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de documents retenus pour le rapport IPERU	328	431	426	467	483	485

# Indices de spécialisation en référence mondiale et française, par discipline



2014-2016 - Radar issu du rapport de 2017 (publications jusqu'en 2016)



2015-2017 - Radar issu du rapport de 2018 (publications jusqu'en 2017). Vol 1 p 9.  
*Comm : Attention l'échelle n'est pas la même*

## Indices de spécialisation

### L'indice de spécialisation :

- exprime l'importance relative d'une grande discipline dans le "portefeuille" disciplinaire de l'établissement en comparaison de celui du monde ou de la France.
- est défini par la part de publications de l'établissement dans une discipline, normalisée par le même ratio dans la référence (soit la France, soit le monde).

### La valeur neutre de l'indice est 1.

Lorsque l'indice est significativement supérieur à 1, l'établissement est spécialisé dans la discipline, par rapport à la référence.

Au contraire, lorsque l'indice est significativement inférieur à 1, l'établissement est non spécialisé.

### Commentaires :

#### Evolutions notables du radar issu du rapport de 2018 :

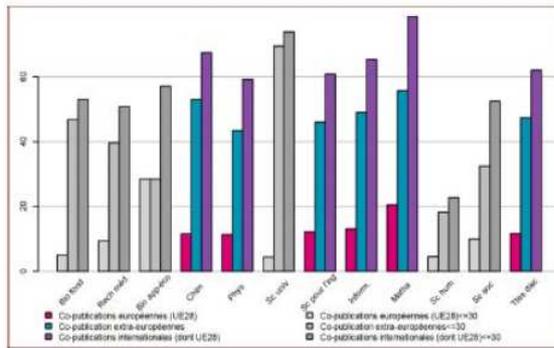
- Spécialisation augmentée en physique et en chimie (sûrement due à l'intégration de toutes les publis IEMN)
- Poursuite de la spécialisation en Sciences pour l'ingénieur, mathématiques et informatique (mais les indices ont chuté, pas d'explication à ce jour)
- Les mathématiques et la physique se distinguent en part mondiale.

Le Vice-président de la CoR souligne que la part française a fortement baissé. Si UPHF s'est amélioré plus que la moyenne française, UPHF peut augmenter mais pas forcément au niveau mondial. Il indique aussi qu'UPHF est entrée dans le classement thématique de Shanghai en ingénierie mécanique (dont acoustique et mécatronique IEMN) en *electrical engineering*, en nanotechnologies. Il avait donné les éléments en CoR d'octobre.

# Co-publications

## Univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

### CO-PUBLICATIONS



Part (%) 2015-17 des co-publications européennes (UE28) et internationales, par discipline

*Comm* : On distingue les co-publications

- **intra européennes strictes** (UE28 sans pays hors de l'UE28), **rouge**
- **extra européennes** (avec au moins un pays hors de l'UE28, même si un pays de l'UE28 a contribué à la publication), **bleu**
- **et internationales** (dont UE28). **violet**

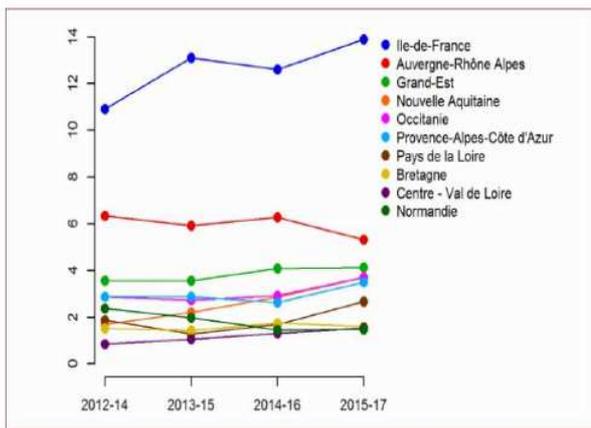
Def : % nb de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays / nb total de publications de l'établissement

**En grisé** : les disciplines ayant fait l'objet de moins de 30 publications annuelles.

**Pour l'UVHC, les co-publications sont nettement plus importantes extra U28. (moyenne toutes disciplines à droite)**

Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017 , p. 15

## Co-publications avec régions françaises (hors Hauts de France)



Données Wot - traitement OST.  
\*\*\* les indicateurs calculés sur un nombre de co-publications inférieur ou égal à 30 sont représentés par des puces en forme de « X »

Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017 , p. 15

Évolution de 2012-14 à 2015-17 de la part (%) des publications en co-publication avec les premières régions françaises de collaboration en 2015-17, toutes disciplines

« La part des publications de l'établissement produites en co-publication interrégionale permet de mesurer les collaborations de l'établissement avec au moins une structure de recherche d'une région française autre que celle de son implantation principale. L'indicateur, exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins un laboratoire d'une région française autre que celle de l'implantation principale de l'établissement, rapporté au nombre total de publications de l'établissement » Guide méthodologique

**Commentaire : pour l'UVHC, Ile de France largement majoritaire Puis Auvergne Rhone Alpes**

La Déléguée Régionale adjointe à la Recherche et à la Technologie demande si des ratios de publication par chercheur sont calculés.

Le Vice-Président indique que chaque laboratoire le fait.

# Part des publications UVHC dans publications Hauts de France, et France

## Univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

### PRODUCTION & SPÉCIALISATION

#### Parts régionale<sup>1</sup> et française de publications par discipline

U_VALENCIENNES	Part régionale de publications (%)				Part française de publications (%)			
	2012-14	2013-15	2014-16	2015-17	2012-14	2013-15	2014-16	2015-17
Toutes disciplines	7,6	8,0	8,0	8,2	0,49	0,53	0,53	0,55
Biologie fondamentale	2,3	2,7	2,5	3,1	0,13	0,15	0,14	0,17
Recherche médicale	0,4	0,4	0,5	0,6	0,04	0,04	0,05	0,06
Biologie appliquée - écologie	0,7	0,8	0,9	0,6	0,03	0,04	0,04	0,03
Chimie	10,5	11,3	12,6	14,2	0,71	0,79	0,89	1,03
Physique	30,0	28,6	27,0	25,5	1,18	1,16	1,09	1,10
Sciences de l'univers	0,4	0,7	0,9	1,4	0,02	0,03	0,04	0,06
Sciences pour l'ingénieur	19,3	20,1	19,7	19,9	1,49	1,59	1,57	1,60
Informatique	13,6	14,4	14,0	14,7	0,97	1,02	1,03	1,05
Mathématiques	8,9	11,8	11,0	11,7	0,66	0,85	0,79	0,86
Sciences humaines**	3,8	3,9	3,1	2,8	0,23	0,25	0,21	0,18
Sciences sociales**	3,4	3,7	4,0	4,3	0,21	0,22	0,24	0,26

(1) La région est ici définie comme la région d'implantation principale de l'établissement. Données WoS - traitement OST.

Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017, p. 11

En 2017, 485 documents retenus pour le calcul des indicateurs IPERU pour l'UVHC, sur 5818 publications régionales, soit 8,2% de la production régionale.

Les variations selon la discipline sont intéressantes. Les indicateurs avec publications < 30 sont en gris.

15

# Part des publications UVHC dans publications UE28 et monde

#### Parts européenne UE28 et mondiale<sup>2</sup> de publications par discipline

U_VALENCIENNES	Part européenne UE28 de publications (‰)				Part mondiale de publications (‰)			
	2012-14	2013-15	2014-16	2015-17	2012-14	2013-15	2014-16	2015-17
Toutes disciplines	0,68	0,73	0,74	0,77	0,23	0,25	0,25	0,26
Biologie fondamentale	0,19	0,22	0,20	0,25	0,07	0,08	0,07	0,09
Recherche médicale	0,05	0,05	0,06	0,08	0,02	0,02	0,02	0,03
Biologie appliquée - écologie	0,04	0,05	0,05	0,04	0,01	0,02	0,02	0,01
Chimie	1,11	1,23	1,39	1,61	0,30	0,33	0,37	0,43
Physique	2,25	2,23	2,11	2,12	0,76	0,74	0,70	0,69
Sciences de l'univers	0,03	0,05	0,07	0,11	0,01	0,02	0,03	0,04
Sciences pour l'ingénieur	2,15	2,30	2,22	2,21	0,58	0,64	0,63	0,64
Informatique	1,39	1,51	1,56	1,58	0,47	0,52	0,53	0,52
Mathématiques	1,30	1,69	1,57	1,69	0,48	0,63	0,59	0,63
Sciences humaines**	0,21	0,22	0,18	0,16	0,09	0,09	0,08	0,07
Sciences sociales**	0,14	0,15	0,16	0,18	0,05	0,06	0,06	0,07

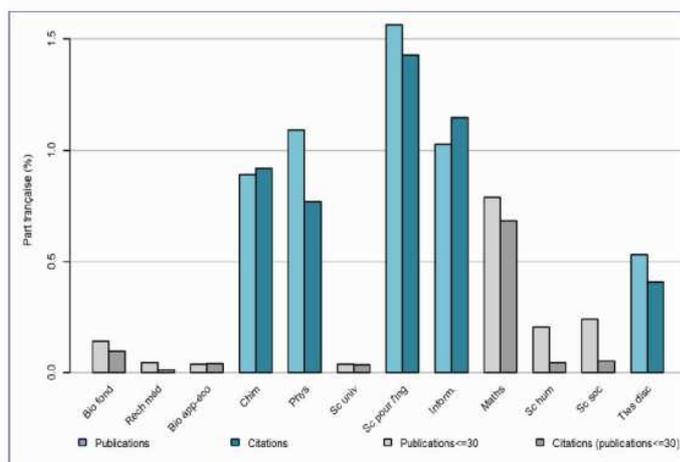
(2) Les parts européennes et mondiales sont exprimées en 'pour mille' et non en 'pour cent'. Données WoS - traitement OST.

Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017, p. 11

En 2017, 485 documents retenus pour le calcul des indicateurs IPERU pour l'UVHC, soit 0,77‰/00 de la production européenne et 0,26‰/00 de la production mondiale. (en augmentation)

Les variations selon la discipline sont intéressantes.

Les indicateurs avec publications < 30 sont en gris.



Part française 2014-16 de publications et de citations, par discipline

**Par discipline :**  
**En bleu clair :** la part des publications UVHC dans la production française en 2015-2017.  
**En bleu foncé :** la part de citations en 2014-2016 de l'UVHC dans les citations françaises.

**A droite :** la moyenne pour toutes les disciplines.  
**Les indicateurs avec publications < 30 sont en gris.**

Données WoS - traitement OST.

Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017 , p. 12

## Citations : détails nb de citations

### Nombre de citations reçues à 2 ans par les publications de l'établissement par discipline

U_VALENCIENNES	Nombre de citations en compte de présence			Nombre de citations en compte fractionnaire disciplinaire		
	2012-14	2013-15	2014-16	2012-14	2013-15	2014-16
Toutes disciplines	658	724	886	658.3	723.7	885.7
Biologie fondamentale	37	54	59	20.3	37.5	43.3
Recherche médicale	16	14	15	7.9	7.2	9.7
Biologie appliquée - écologie	2	4	5	1.4	2.6	3.9
Chimie	270	277	406	187.3	209.3	327.3
Physique	377	319	337	260.4	235.1	234.8
Sciences de l'univers	6	9	16	3.0	5.8	11.9
Sciences pour l'ingénieur	174	216	245	119.0	149.2	165.2
Informatique	41	57	76	25.0	36.9	51.7
Mathématiques	25	33	34	19.6	26.2	24.8
Sciences humaines**	5	6	3	3.0	3.5	2.5
Sciences sociales**	6	5	3	3.5	2.3	2.0

Les citations à 2 ans des publications parues en 2017 ne sont pas disponibles puisque l'actualisation de la base OST n'inclut pas encore toutes les publications 2018. Données WoS - traitement OST.

Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017 , p. 13

## Citations : détails part française, UE28 et mondiale des citations

### Parts française, européenne UE28 et mondiale des citations reçues à 2 ans par les publications de l'établissement par discipline

U_VALENCIENNES	Part française (%)			Part européenne UE28 (‰)			Part mondiale (‰)		
	2012-14	2013-15	2014-16	2012-14	2013-15	2014-16	2012-14	2013-15	2014-16
Toutes disciplines	0.26	0.27	0.31	0.45	0.46	0.53	0.18	0.18	0.21
Biologie fondamentale	0.05	0.08	0.09	0.07	0.13	0.15	0.03	0.05	0.06
Recherche médicale	0.01	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.01	0.01	0.01
Biologie appliquée - écologie	0.01	0.02	0.03	0.02	0.03	0.04	0.01	0.01	0.02
Chimie	0.56	0.58	0.86	0.90	0.92	1.32	0.27	0.26	0.37
Physique	0.75	0.71	0.67	1.71	1.53	1.46	0.74	0.64	0.60
Sciences de l'univers	0.01	0.02	0.03	0.02	0.04	0.07	0.01	0.02	0.04
Sciences pour l'ingénieur	1.10	1.18	1.15	1.61	1.69	1.56	0.53	0.54	0.49
Informatique	0.94	1.10	1.34	1.28	1.52	1.85	0.48	0.57	0.67
Mathématiques	0.63	0.78	0.69	1.19	1.50	1.34	0.49	0.63	0.56
Sciences humaines**	0.14	0.14	0.09	0.09	0.10	0.07	0.04	0.04	0.03
Sciences sociales**	0.12	0.07	0.05	0.09	0.05	0.04	0.04	0.02	0.02

Données WoS - traitement OST.

Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017 , p. 13

Rapport IPERU - présentation CUR du 06/12/2018 - Dpt d'Appui à la Recherche du CES

19

## Impact : détails. Impact en référence mondiale, par discipline

### Indice d'impact observé à 2 ans en référence mondiale par discipline

U_VALENCIENNES	Indice d'impact observé à 2 ans		
	2012-14	2013-15	2014-16
Toutes disciplines	1.04	0.96	1.00
Biologie fondamentale	0.57	0.76	0.86
Recherche médicale	0.64	0.52	0.52
Biologie appliquée - écologie	0.80	1.17	1.60
Chimie	1.09	0.92	1.10
Physique	1.02	0.90	0.93
Sciences de l'univers	1.29	1.18	1.34
Sciences pour l'ingénieur	1.19	1.09	1.05
Informatique	0.92	1.01	1.11
Mathématiques	1.07	1.05	0.99
Sciences humaines**	0.25	0.25	0.18
Sciences sociales**	0.74	0.38	0.26

La valeur neutre de l'indice d'impact observé est 1.  
Données WoS - traitement OST.

Source : IPERU 2018 – Volume 1 - Rapport sur les publications scientifiques de l'univ. de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis 2012 à 2017 , p. 13

## Remarques et perspectives

Rappel :

- **Le rapport IPERU se fonde sur les recensements du Web of Science :**
  - ❖ Le WOS ne recense pas toutes les revues
  - ❖ les SHS peu ou mal représentées
  - ❖ une structuration par disciplines imposée par le WOS
  - ❖ Des types de publications non retenus
  - ❖ Des « oublis » de signalement par OST (sur 6 ans : 106 publications UVHC refusées par l'OST pour IPERU, dont 51 pour « données manquantes »)
  - ❖ Mais l'OST, qui fait le rapport IPERU, est une agence de l'HCERES
  
- **Autres solutions de mise en valeur de la recherche :**
  - ❖ Les rapports individuels des laboratoires pour l'évaluation HCERES
  - ❖ Le recensement régulier des publications (COM)
  - ❖ **Le signalement et le dépôt de toutes les publications, tous types, toutes disciplines, dans le portail HAL de l'UPHF**

Le Vice-président de la CoR remercie la Directrice du SCD pour son intervention.

### **Information sur l'actualisation de la Charte de signature unique**

Le Vice-président de la CoR invite ensuite la Directrice du SCD à informer les membres de la CoR au sujet de l'actualisation de la Charte de signature unique. Par mesure de précaution, le Vice-président fait procéder à un vote sur cette actualisation, en vue du passage en Conseil d'Administration (CA).

La Directrice du SCD rappelle le contexte :

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis connaît une phase de transformation de son nom, de ses statuts et de son organisation depuis décembre 2017 :

- Nouvel intitulé : Université Polytechnique Hauts-de-France
- Principes statutaires présentés au CA du 04/10/2018, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, en cours d'élaboration par le Gouvernement
- Deux nouveaux « établissements composantes » co-existeront au sein de l'UPHF :
  - un INSA, créé à partir de la fusion de l'ENSIAME, de l'ISTV et de la FSMS
  - l'ESAD de Valenciennes
- ESAC (Ecole Supérieure d'Arts de Cambrai) – sur le point d'être acté
- Fusion et recombinaison de certains laboratoires également prévue, ainsi que des composantes de formation restantes

Suite à cette réorganisation, la charte de signature unique de l'établissement nécessite une mise à jour.

Le calendrier sera progressif :

- Fin 2018 - urgent : choix du nom de la tutelle principale
- Décembre 2018 : Diffusion/communication de l'édition 2018 de la Charte de signature unique de l'UPHF
- Courant 2019 – à préciser : La création et les noms des 2 « établissements composantes », et co-tutelles potentielles, l'INSA et l'ESAD
- Janvier 2020 : La création des nouveaux laboratoires (avec filiation avec les anciens), ou la modification des noms de certains laboratoires, ainsi que des labels
- Courant 2020 : En dernier lieu, mais moins urgent : le même travail pour les noms des nouvelles composantes de formation

Première mise à jour : le nom de l'établissement UPHF

Travail du SCD sur le référentiel du WoS :

- Recherches sur les autres universités polytechniques existantes, notamment à l'étranger
- Les fiches « Main organization » recensant les différentes formes possibles (normalisées et erronées) des noms pour un établissement dans le WoS peuvent être complétées par les gestionnaires du WoS sur demande du SCD
- Autrement, il s'agit de mises à jour « manuelles » des gestionnaires du WoS

- A ce jour dans le WoS, UPHF ne donne quasiment aucun résultat quels que soient les champs de requête utilisés, y compris dans la liste des "Main Organization"
- Le SCD va travailler avec les gestionnaires du WoS pour modifier et mettre à jour la fiche « Main Organization » de l'établissement en fonction de la réorganisation en cours

Rappel des arguments avancés lors de la rédaction de la charte en 2017 :

- Le fonctionnement du WoS :  
Pour que toutes ses productions scientifiques lui soient attribuées sans pertes, l'UVHC doit toujours être citée de la même façon dans les signatures. Ainsi, dans le WoS, l'université pourra être reconnue en tant qu'organisation principale
- Les recommandations de l'OST :  
« *Les universités doivent choisir une appellation unique et à communiquer auprès des chercheurs pour qu'ils utilisent uniquement cette forme « normalisée ».* »
- Forme normalisée actuelle :  
« Univ. Valenciennes »

Autres éléments importants à retenir :

- La localisation géographique de la signature (« F-59313 Valenciennes, France ») **ne doit absolument pas changer** : Il s'agit de l'élément de recherche « clé » pour le repérage des publications effectué à partir du WoS. La forme d'écriture choisie correspond aux normes internationales. Conserver cet élément en l'état permettra de ne pas « perdre » de publications au cours des prochains repérages, dans le cas où certaines publications seraient signées avec l'ancien nom de l'université.
- Le nombre de caractères ne sera pas bloquant pour la saisie dans les bases de données (particulièrement le WoS). La forme retenue ne sera pas tronquée s'il y a beaucoup de caractères.
- L'usage des tirets n'a pas d'impact sur le référencement dans les bases WoS et Scopus, ce sont les virgules qui sont utilisées pour séparer les différents champs de signature.
- La mention « Hauts de France » n'est pas pérenne au niveau du découpage territorial et des choix politiques nationaux : si une nouvelle refonte territoriale intervenait dans quelques années et que cette appellation administrative disparaissait et/ou était transformée, il serait nécessaire de changer le nom de l'établissement (d'où l'importance capitale de l'adresse géographique et du code postal, univoques et pérennes)

Propositions du SCD (adoptées en Groupe de travail « publications scientifiques » du 26 octobre 2018) :

- « Univ. Polytechnique Hauts-de-France »
- « Université » peut être abrégée en « Univ. » : Terme abrégé, identique en anglais et en français, compréhensible au niveau national et international. Eviter les accents qui peuvent être mal gérés par les bases de données
- Emploi de l'abréviation « Polytech. » déconseillé : risque de confusion avec d'autres établissements (ex : réseau Polytech' et tout surtout Polytech' Lille)
- Mention « Hauts-de-France » développée : paraît indispensable pour préciser les termes génériques « univ. » et « polytechnique » trop généraux pour permettre d'identifier l'UPHF sans équivoque
- « UPHF »
- L'acronyme UPHF peut à titre exceptionnel (si problème de longueur imposée par l'éditeur) être choisi comme forme unique pour signer les publications, cependant la visibilité sera moindre car l'acronyme sera moins significatif qu'une forme développée du nom

Seconde mise à jour : création de l'INSA comme établissement-composante de l'UPHF à partir de l'ENSIAME/ISTV/FSMS

- Quel nom portera l'INSA ?
- Sera décidé en concertation avec le futur EPSCP et le réseau des INSA
- Propositions du SCD :
  - INSA Hauts-de-France (problématique si une autre INSA s'installe en HdF)
  - INSA HdF
  - INSA Valenciennes
- De quels laboratoires l'INSA sera-t-elle co-tutelle ?
- L'INSA devra-t-il être cité avant ou après le CNRS dans les signatures des UMR ?
- L'ordre dans lequel sont citées les tutelles n'a pas d'impact sur le référencement : question d'ordre politique.
- La logique voudrait que l'INSA soit cité avant le CNRS, car l'institut sera partie de l'établissement principal UPHF.
- Exemple avant CNRS :  
« Normandie Univ, UNIROUEN, INSA Rouen, CNRS, COBRA, 76000 Rouen, France »
- Exemple après CNRS (si l'un des co-signataire est EC à l'INSA) :  
« LAAS-CNRS, Université de Toulouse, CNRS, INSA, France »

Troisième mise à jour : intégration de l'ESAD

- Quel nom portera l'ESAD ?
  - Sera décidé en concertation avec l'ESAD
  - Propositions du SCD :
    - ESAD Valenciennes
    - ESAD Hauts-de-France : déconseillé car d'autres ESAD existent à Dunkerque et à Cambrai
    - De quels laboratoires l'ESAD sera-t-elle co-tutelle ?
- L'ESAD devra-t-il être cité avant ou après le CNRS dans les signatures des UMR ?
  - L'ordre dans lequel sont citées les tutelles n'a pas d'impact sur le référencement : question d'ordre politique.
  - La logique voudrait que l'ESAD soit cité après l'INSA mais avant le CNRS, car l'école sera partie de l'établissement principal UPHF (mais problématique scientifiquement) :  
« Univ. Polytechnique Hauts-de-France, INSA, ESAD, CNRS, UMR 1234 – XXXXX, F-59313 Valenciennes, France »

Quatrième mise à jour : réorganisation des laboratoires SHS

- Les noms développés et acronymes sont à confirmer
  - Centre de Recherche Interdisciplinaire en Science de la Société / CRISS
  - DeVisu – DeScripto / Acronyme ?
    - Les laboratoires devront choisir des formes traduites en anglais qui respectent les acronymes
- Les co-tutelles éventuelles sont à étudier
- Les numéros d'unités /Labels devront être connus pour la rédaction de la 3<sup>e</sup> mise à jour de la charte

Le Vice-président de la CoR propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable sur les propositions de signature adoptées en groupe de travail du 26 octobre 2018.

La Déléguée Régionale adjointe à la Recherche et à la Technologie ne participe pas au vote car il s'agit d'une question établissement.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur les propositions de signature adoptées en groupe de travail du 26 octobre 2018.

### **- Questions diverses**

La Directrice du SCD souhaite évoquer la négociation entre le consortium Couperin et Elsevier.

Extraits du courrier de Couperin aux établissements :

**Pour rappel, le mandat initial de négociation est le suivant :**

- Accord de trois ans portant sur la *Freedom collection* + la *Bibliothèque médicale francophone* + les revues hors périmètre *Freedom collection*
- Dispositif permettant l'alimentation automatique des archives ouvertes françaises (HAL et entrepôts institutionnels) en métadonnées et texte intégral : dépôt des articles publiés par les auteurs français dans les archives ouvertes en version « Manuscrit auteur autorisé », sans embargo.
- Réduction contractuelle de 90% sur le tarif des APC pour toutes les revues d'Elsevier (hybrides et full open access), maintien du tarif de référence au même niveau pendant la durée du contrat (*ie* pas d'augmentation du prix initial des APC, susceptible de neutraliser la réduction contractuelle)
- Pilote *Publish and Read* sur la collection *Cell Press*
- Tous les acquis de l'accord précédent sont conservés (archivage Panist, DDP, livraison gratuite des collections papier CADIST-Collex etc.)
- Tarif : évolution à la baisse devant conduire à une réduction de coût de 25 % au terme du contrat

## Résultats de la négociation au 30 novembre 2018 :

Au terme de 4 mois de discussion et 5 réunions de négociation, la dernière proposition de l'éditeur, présentée le 28 novembre, est la suivante :

- Périmètre : *Freedom collection* (*Lancet* inclus) + la *Bibliothèque médicale francophone* + Cell Press (cette dernière collection uniquement pour les établissements actuellement abonnés)
- Dispositif permettant le versement automatique immédiat des métadonnées des 22.000 articles publiés par des auteurs français. L'accès au texte intégral est permis via un accès streaming sur la plateforme de l'éditeur intégré à l'archive institutionnelle. Les utilisateurs accèdent à la version éditeur ou à la version « manuscrit auteur autorisé » en fonction de leur abonnement ou non à la ressource. Le dépôt des fichiers (PDF) en version « Manuscrit auteur autorisé » des articles publiés par des auteurs de correspondance français (13.000 articles) est programmé au terme du contrat. Dans tous les cas, Elsevier applique les embargos prévus par les revues concernées (de 12 à 36 mois) pour l'accès au texte intégral et pour le versement des fichiers dans les archives institutionnelles.
- Réduction contractuelle du tarif des APC : 18 à 20 % selon les options, pour les revues hybrides et full open access, à l'exception des revues *Cell Press*, du *Lancet* et de certaines revues de sociétés savantes.
- Pas de pilote *Cell Press*, mais les abonnés à cette collection bénéficieront des conditions tarifaires contractuelles de la *Freedom collection*. *Cell Press* n'est pas inclus dans la collection accessible à l'ensemble des bénéficiaires de la licence nationale, mais bénéficie des conditions tarifaires de l'accord national
- Tous les acquis de l'accord précédent sont conservés
- Tarif : évolution variable selon les options de durée du contrat

	2019	2020	2021	2022	2023
Option 3 ans	-2%	0%	0%		
Option 4 ans	-3,45%	-0,5%	0%	0%	
Option 5 ans	-5%	-0,5%	0%	0%	0%

- La réduction sur le prix public des APC est de :
  - 18% si contrat 3 ans ;
  - 20% les deux premières années puis 18% si contrat 4 ans ;
  - 20% les 3 premières années puis 18% si contrat 5 ans

## **L'analyse des négociateurs Couperin:**

L'éditeur a déployé un effort pour tenter d'apporter une réponse à chacune de nos demandes. Comparée aux accords validés ou propositions en cours de négociation à l'étranger, cette offre est certainement la plus ambitieuse que nous connaissons.

Toutefois, l'écart entre le contenu de cette offre et les demandes du consortium reste important :

- Le niveau de réduction tarifaire est éloigné de la base de négociation, l'option avec une baisse plus importante s'inscrivant dans une période contractuelle non souhaitée.
- L'embargo pour l'accès au texte intégral des articles via les archives ouvertes n'est pas aligné sur les durées prévues par la loi française.
- La remise sur le prix public des APCs est inférieure aux remises appliquées dans d'autres pays européens.

L'éditeur attend une réponse avant la fin de l'année : validation, rejet ou contre-proposition de la part du consortium. L'éditeur a explicitement évoqué la possibilité d'une contre-proposition, ouvrant la porte à une nouvelle offre.

Si nous ne sommes pas engagés d'ici le 31 décembre 2018 dans une démarche pouvant déboucher sur un accord, l'éditeur considèrera la négociation échouée. Il est possible que les accès soient interrompus début 2019.

La décision concernant la suite à donner à cette proposition sera prise par le conseil d'administration de Couperin.org, qui se réunit le 20 décembre. Les élus des différents collèges : universités, écoles, organismes de recherche et autres institutions porteront la position des établissements qu'ils représentent. Il est donc essentiel que les échanges et les débats aient lieu au sein des établissements et dans les instances de prise de décision collective que constituent notamment les conférences.

La Directrice du SCD souhaite donc consulter la CoR, puis le CA dans la mesure où cela concerne la dotation de l'établissement – l'abonnement est pris à la source.

Elle rappelle aussi qu'une enquête sur l'Open Access est en cours au sein de l'UPHF, et qu'un portail HAL est en préparation – attention à certains réseaux sociaux académiques.

Les membres de la CoR échangent : l'Allemagne de son côté a tout arrêté. L'Europe, notre Ministre, prônent l'Open Access. Il semblerait opportun de poursuivre les négociations. En cas de coupure, on conserve néanmoins les archives. Il faut toutefois être attentif à rester dans le système, prévoir les frais dans les budgets de projets, mais négocier. Les pressions (CNU) sont en effet très fortes pour publier, le copyright est important.

Le Vice-président de la CoR propose aux membres de la Commission d'émettre un avis favorable sur la poursuite des négociations avec Elsevier par le consortium Couperin.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur la poursuite des négociations avec Elsevier par le consortium Couperin.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures et 25 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, qui s'est tenue le six décembre deux-mille dix-huit, signé par le Vice-président de la Commission de la Recherche.

Valenciennes, le 14/03/2019  
Le Vice-président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Markiewicz', with a long horizontal stroke extending to the left.

Pr. Eric MARKIEWICZ